CONCLUSION

Des solutions globales aux locales

En 2018, l'IDMC a fait le point sur les progrès accomplis pendant les 20 dernières années, depuis l'adoption des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Cette année marque le 10e anniversaire de la Convention de Kampala et, à cette occasion, l'Union africaine a proclamé 2019 comme étant « l'Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ». Les activités menées sur le continent attireront l'attention sur le déplacement interne et la nécessité de solutions durables, mais la situation des personnes déplacées ne s'est pas sensiblement améliorée au niveau régional ou mondial.

Les chiffres présentés dans ce rapport montrent que dans de nombreux pays touchés par un conflit, non seulement les déplacements se prolongent, mais de nouveaux déplacements continuent de se produire, aggravant les crises nationales et régionales. Certains pays et régions sont également touchés par des catastrophes, année après année. De nombreuses personnes déplacées font face à de graves vulnérabilités et lacunes en matière de protection et risquent fort d'être de nouveau déplacées dans les milieux urbains, en particulier en l'absence d'une sécurité d'occupation, d'un emploi et d'un soutien social garantissant leur intégration locale.

À elles seules, les réponses humanitaires ne résoudront pas les crises de déplacement interne affectant de nombreux pays, ni ne réduiront le risque de déplacement futur. À mesure que les villes grandissent et que le déplacement urbain change, les municipalités sont de plus en plus en première ligne pour répondre aux crises et réduire les risques sur le long terme. La prise en charge de cette question par les institutions, tant au niveau international que national, doit donc s'accompagner d'un soutien concret et marqué envers l'action locale. Étant donné le nombre sans cesse croissant de déplacés internes vivant en milieu urbain, l'action locale devra de plus en plus avoir lieu dans les villes et les villages.

La prestation de services de base reste un défi humanitaire majeur durant les crises et au sein des camps de personnes déplacées, mais est aussi au cœur des efforts de développement dans les situations complexes de déplacement urbain et prolongé. Dans un contexte socioéconomique déjà défavorable, le déplacement prolongé entrave la capacité des autorités locales à fournir des services à l'ensemble

de la population urbaine. Des décennies de conflits et de déplacements rendent les structures et les services municipaux incapables de répondre aux besoins des personnes pauvres. De nombreuses personnes déplacées sont prises dans un piège de pauvreté qui prolonge leur situation de déplacement. Dans de telles circonstances, les interventions humanitaires isolées et à court terme doivent laisser la place à des efforts concertés et cohérents de lutte contre la pauvreté, comprenant une assistance ciblée et une couverture sociale renforcée. 486

Les villes sont également chargées de transposer et d'appliquer à l'échelle locale les cadres normatifs internationaux et nationaux de développement durable, ce qui représente souvent un défi. La manière dont le pouvoir et les ressources sont décentralisés et l'étendue de cette décentralisation détermineront la capacité des villes à assurer une gouvernance et une mise en œuvre efficaces des mesures. Les capacités financières pour atteindre les objectifs de développement et faire face aux crises humanitaires varient considérablement d'un pays et d'une ville à l'autre. La taille, la productivité économique, l'égalité sociale et les dispositions institutionnelles déterminent toutes la capacité de l'administration et des communautés d'une ville à prévenir les crises, y compris les crises de déplacement interne, et à y faire face.⁴⁸⁷

Des changements à l'échelle des villes demandent des progrès dans au moins trois domaines majeurs. Des connaissances et des preuves sur les causes, les impacts et les risques de déplacement urbain, ainsi que sur les approches adéquates et efficaces pour y faire face, sont nécessaires pour agir efficacement. Les capacités à agir face aux preuves doivent aussi être renforcées, en particulier dans les pays à faible revenu ou confrontés à des crises importantes de déplacement.

Mais surtout, des mesures incitatives visant à accroître la volonté politique sont nécessaires aux niveaux municipal et national pour adapter la planification urbaine, l'investissement, la réglementation et la prestation de services à l'informalité et au déplacement prolongé. Les opportunités urbaines ne pourront être créées sans solutions politiques, et ces solutions devront s'étendre au delà des réponses à court terme, dans une optique de réduction des risques dans le futur et de développement inclusif des villes.

Pour progresser dans ces trois domaines, une liste de contrôle peut être utile pour prioriser des actions au niveau local et encourager le renforcement du soutien national et international aux secteurs et institutions concernés, avec une aide adaptée à chaque ville. À cet égard, il est essentiel de disposer de données et d'informations, et de pouvoir présenter des preuves pour susciter la volonté politique requise et proposer un premier ensemble de domaines d'action prioritaires au niveau local (cf. Figure 24).

En ce qui concerne les années à venir, les conclusions de nos derniers rapports mondiaux restent alarmantes. Plus de 20 ans de déplacements massifs et de plus en plus prolongés dans le monde nous laissent aujourd'hui le nombre le plus élevé de personnes déplacées. Malgré les progrès réalisés dans plusieurs pays, les causes premières des déplacements internes persistent. Ce rapport montre cependant que malgré des défis importants, des approches prometteuses existent. Dans un monde en urbanisation rapide, de nombreuses opportunités de solutions au déplacement existent dans les villes et dans leurs périphéries. Pour que les déplacés urbains puissent sortir de leur situation de déplacement prolongé et cyclique, une législation inclusive, la mise à disposition de logements et la prestation de services doivent faire partie de l'ADN de la gouvernance urbaine.

L'implication et, à terme, le rôle prééminent des personnes déplacées dans la planification urbaine et la prestation de services sont essentiels à leur succès. Avec le soutien de la communauté internationale, une étroite collaboration entre les États responsables, les gouvernements locaux et la population, des solutions peuvent être trouvées pour réduire le risque global de déplacement et garantir un futur moins sombre aux personnes actuellement déplacées.

FIGURE 24 : Vers une liste de contrôle pour l'action sur le déplacement urbain : commençons par les données factuelles

Données et analyses

- Recenser de manière systématique les personnes déplacées en zones urbaines. Enregistrer leur nombre, ainsi que des informations sur la durée et la sévérité de leur situation désagrégées par sexe, âge, handicap et tout autre critère pertinent.
- Suivre les mouvements et les situations des personnes déplacées, non seulement au moment des crises mais aussi dans le temps.
- Mettre en place des exercices de profilage incluant les personnes déplacées et les populations d'accueil.
- Collaborer avec le secteur humanitaire, celui du développement et toute autre partie prenante œuvrant pour réduire la vulnérabilité et les risques de déplacement pour assurer une interopérabilité des données.

Capacité et participation

- S'appuyer sur les capacités existantes des communautés pour recueillir des informations sur leur vulnérabilité et leurs besoins mais aussi sur leurs ressources, compétences et services.
- Renforcer les capacités d'analyse des données et statistiques des institutions locales et des organismes gouvernementaux.
- Travailler avec les personnes déplacées et les personnes à risque en vue d'établir les priorités en matière de services et de développement des infrastructures.
- Identifier des approches de développement urbain qui concilient l'informalité, y compris par le biais d'arrangements fonciers souples et sûrs et de stratégies adaptatives du marché du travail conformes aux initiatives nationales et internationales de développement durable.

Mesures d'incitation et volonté politique

- Lévaluer les effets du déplacement sur le développement des villes et les risques que comporte l'inaction, notamment pour l'économie, la sécurité, la stabilité et le bien-être collectif.
- Utiliser les évaluations de risques pour plaider en faveur de nouveaux mécanismes de financement adaptés pour soutenir l'action municipale et intégrer le risque de déplacement au cœur des stratégies d'urbanisme.
- Fournir des exemples de mesures efficaces de gestion et d'atténuation du déplacement interne en milieu urbain et établir une plateforme d'échange et d'acquisition de connaissances à la disposition des municipalités et de leurs partenaires.
- Considérer les personnes déplacées internes comme citoyennes de leur communauté d'accueil en leur permettant de voter et de prendre part à la vie publique, et en facilitant leurs démarches d'obtention de documents personnels, et ce, même si à terme, elles souhaitent retourner dans leur région d'origine.